

Arrêté en conseil 3283, daté le 27 novembre 1917.—Règlements relatif au rapatriement des citoyens ou des sujets des pays alliés qui demeurent au Canada.

Arrêté en conseil 3285, daté le 27 novembre 1917.—Le ministre de la Justice est autorisé à nommer le juge qui doit remplir les fonctions assignées au juge en chef, relativement aux tribunaux d'appel, en cas de vacance dudit emploi.

Arrêté en conseil 3321, daté le 30 novembre 1917.—Rémunération des registraires et des sous-registraires.

Arrêté en conseil 3321, daté le 30 novembre 1917.—Règlements relatifs aux appels des décisions des tribunaux au juge central.

Arrêté en conseil 3344, daté le 3 décembre 1917.—Relativement à l'audition des appels le plus tôt possible.

Arrêté en conseil 3348, daté le 3 décembre 1917.—Relativement à la libération du service militaire des personnes livrées à l'agriculture.

Arrêté en conseil 3349, daté le 3 décembre 1917.—Le ministre de l'Agriculture est autorisé à nommer des représentants du ministère de l'Agriculture pour comparaître devant les tribunaux.

Arrêté en conseil 3356, daté le 8 décembre 1917.—Rémunération des représentants du ministre de l'Agriculture (\$5 par jour).

Arrêté en conseil 3463, daté le 24 décembre 1917.—Règlements relatifs au départ du Canada des hommes, établis par arrêté en conseil du 24 mai 1918.—Règlements relatifs à l'établissement d'autres tribunaux d'appel.

C.P. 35, daté le 7 janvier 1918.—Règlements; rémunération et frais des tribunaux.

C.P. 70, daté le 8 janvier 1918.—Règlements relatifs aux hommes qui changent de résidence.

C.P. 54, daté le 8 janvier 1918.—Agrandissement des cadres de la gendarmerie fédérale pour l'administration de la Loi du Service militaire.

C.P. 111, daté le 17 janvier 1918.—Règlements relatifs à l'exemption du service militaire des sauvages et d'autres sujets britanniques défranchisés.

C.P. 115, daté le 17 janvier 1918.—Règlements à l'effet de spécifier les obligations des hommes exemptés en vertu de la Loi du Service militaire.

C.P. 116, daté le 17 janvier 1918.—Nomination de Douglas Kerr au poste de commissaire de la gendarmerie pour la mise à exécution de la Loi du Service militaire.

C.P. 178, daté le 21 janvier 1918.—Règlements touchant les demandes d'exemption en appel, sous la Loi du Service militaire.

C.P. 181, daté le 26 janvier 1918.—Règlements sur les renseignements que doivent fournir les patrons relativement à ceux de leurs employés qui sont passibles d'appel aux armes.

C.P. 182, daté le 26 janvier 1918.—Règlements obligeant à se présenter pour le service militaire ceux qui ont posé, en appel, des demandes d'exemption.

C.P. 195, daté le 24 janvier 1918.—Prolongation du temps alloué aux appels contre les décisions des tribunaux locaux.

C.P. 196, daté le 26 janvier 1918.—Règlements relatifs aux appels contre l'exemption accordée par les tribunaux locaux—production des substances alimentaires.

C.P. 237, daté le 30 janvier 1918.—Susceptibilité de service militaire des citoyens des Etats-Unis au Canada et des sujets britanniques canadiens aux Etats-Unis.

C.P. 271, daté le 2 février 1918.—Règlements relatifs à l'audition des appels dans la province de Québec.

C.P. 384, daté le 18 février 1918.—Nomination d'un représentant des agriculteurs, pour chaque district militaire, qui servira d'aviseur au bureau préposé à l'octroi des congés.

C.P. 435, daté le 23 février 1918.—La démission de M. Glyn Osler, C.R., comme secrétaire archiviste en vertu de la Loi du Service militaire, à Toronto, est acceptée et M. C. Leslie Watson est nommé secrétaire-archiviste pour l'Ontario.